



16 rue d'Ouessant
75015 Paris
Tél : 01 56 89 20 30
Fax : 01 56 89 20 40

www.adrc-asso.org
e-mail : adrc@adrc-asso.org

Paris, le 8 mars 2017

Monsieur Yannig ROBIN
Maire de Plouguerneau
Hôtel de Ville
12 Rue du Verger
29880 PLOUGUERNEAU

N/Réf. : ChL/CM A17/013

Objet : CREATION ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE

Dossier suivi par Mme Maryvonne KERVELLA, Affaires culturelles

Monsieur le Maire,

Je fais suite à ma venue en décembre à Plouguerneau en vue de la création d'une activité cinématographique au sein du centre *Armorica*, espace polyvalent créé récemment en centre-ville. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs élus, vos collaborateurs et des représentants de l'association qui militent pour ce projet.

Le complexe *Armorica* a été créé en 2013. Il s'insère dans un ensemble structurant (salle culturelle, Médiathèque, Centre de loisirs - crèche) proche du centre bourg. Cet ensemble en entrée de ville est cependant peu raccordé avec le tissu environnant. Il s'agit d'un quartier urbanisé récemment qui domine la route D71 face au centre commercial Carrefour.

Sa forme architecturale en coque de bateau s'impose dans le paysage. Cette salle accueille des spectacles, des réunions, des activités associatives. Une association propose l'ouverture d'une activité cinéma, le projet culturel et d'exploitation est argumenté.

La localisation de Plouguerneau fait qu'entre Brest et Morlaix-Roscoff, il y a peu d'offres disponibles, notamment en matière de programmation Art et Essai. La plus proche est à Lesneven à 20 mn de trajet (16 km) avec une salle associative de facture ancienne (parterre et balcon) et une offre en Art et Essai avec 35 % de séances et 171 films programmés. Le cinéma bénéficie d'un label Jeune Public. Le cinéma de Saint-Renan actif en matière d'offre Art et Essai avec deux labels est plus loin à 30 km.



De ce fait, de nombreux habitants font le choix du trajet jusqu'à Brest, situation qui ne fera que s'accroître si le projet des Capucins (nouveau projet soumis en CDAC en mars). Pour maintenir une offre de proximité, il serait pertinent d'offrir dans le pays des Abers une programmation cinématographique.

.../... 1

Une étude de marché avait été réalisée pour un projet à Lannilis proposant un complexe de deux salles et un potentiel estimé à 60.000/70.000 entrées, projet aujourd'hui abandonné. Sans espérer de tels objectifs, une programmation cinéma au sein de l'*Armorica* serait pertinente au vu de l'importance du bâtiment.

Le bâtiment a été conçu dans un esprit de modularité avec trois espaces successifs pouvant être fusionnés : une salle vitrée pouvant permettre des réunions et des activités diverses, une salle fermée pour des activités ne nécessitant pas de lumière naturelle (réunions, petites formes, etc.), une salle de spectacle avec une configuration variant de 300 à 500 places. Un système de cloisons mobiles repliables dans des logements prévus à cet effet permettrait d'agrandir les capacités.

L'aménagement du hall demanderait à être conforté par un investissement plus convivial pour permettre une appropriation.



La salle de spectacle est bien équipée par sa scène ouverte, sa passerelle lumière et ses gradins télescopiques.



Les deux autres salles



Salle Pronost (opaque)



Salle Le Guellec (vitrée)

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES CINEMAS

Il faut rappeler qu'une salle de cinéma doit respecter les spécifications du CNC issues des normes AFNOR NF S 27001 (caractéristiques architecturales) et NF S 27100 (projection numérique). Par ailleurs, la salle doit disposer d'une bonne acoustique avec une absorption satisfaisant à la diffusion cinématographique.

La norme NF S 27001 a pour objectif de permettre à chaque spectateur de disposer d'une vision intégrale de l'image projetée quelle que soit sa position. Pour cela, les caractéristiques architecturales prennent en compte différents critères géométriques en fonction de la taille et la position de l'écran.

Les principaux paramètres de la norme sont :

- Distance minimale du 1^{er} rang à l'écran : 0,6 x largeur d'écran
- Dégagement des têtes minimum : 12 cm (recommandation « Confort » : 15 cm)
- Hauteur libre sous le faisceau de projection : 2 mètres

Les spécifications techniques du CNC ont apporté des assouplissements sous conditions :

- Distance minimale du 1^{er} rang à l'écran : 0,5 x largeur d'écran
- Dégagement des têtes minimum : 9 cm
- Hauteur libre sous le faisceau de projection : 1,80 m

Pour des raisons de qualité, nous conseillons de respecter strictement la norme, voire de s'approcher des recommandations « Confort » de la CST (Commission supérieure technique de l'image et du son) dans la mesure du possible.

ETAT DES LIEUX ET HYPOTHESES

La configuration de la salle de spectacle ne pose pas de difficulté par rapport à cette norme au vu des dimensionnements, mais c'est la position de la cabine qui interroge si on veut garder cette polyvalence. Il est à noter que la sous-face du pont lumière est une contrainte du faisceau de projection.

Ceci étant, la notion de polyvalence est sujette à caution car elle peut provoquer une insatisfaction car il est difficile de créer un aménagement performant pour tous les usages.

Solution 1 : maintien de la polyvalence et du dispositif

La salle de spectacle est configurée (lors de ma visite pour 300 places) avec des gradins télescopiques, une largeur entre rangées de 1 m, avec un bloc central de 16 fauteuils et deux blocs de 6 fauteuils sur 11 rangées. La hauteur libre sur gradin sous le pont lumière est de 4,60 m. Il n'est pas possible de créer de cabine posée sur la partie arrière des gradins compte tenu du déplacement possible des gradins.

La configuration des gradins et de la scène rend possible l'aménagement d'une salle dans les normes cinématographiques en termes de dégagements des têtes. Il faut déplacer l'écran vers l'avant de la scène pour disposer des dégagements de têtes réglementaires.

La solution pour la cabine est de créer un caisson isolé et ventilé, accroché à la structure de charpente avec système de compas (pantographe) pour le descendre et opérer les manipulations et l'entretien technique. Cela permet de ne pas impacter les dispositions existantes.

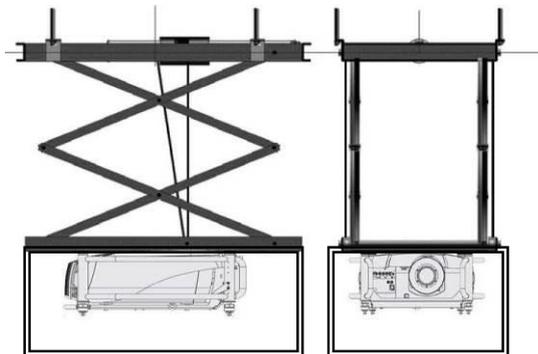
Le point bas du caisson serait à 2,20 m par rapport à la galerie haute existante (derrière le dernier rang). Une étude de la charpente devrait vérifier cette possibilité, néanmoins la surcharge sera moins importante que pour le pont lumière.



Les interventions seront celles-ci :

- accroche d'une structure à la charpente avec pantographe,
- dépose du faux-plafond,
- déplacement de l'écran avancé de 2,95 m vers l'avant-scène,
- idéalement, rideau lourd à l'arrière des enceintes d'écran,
- recherche de gaine d'extraction selon projecteur,
- équipement de projection, rack son, écran, enceintes,
- traitement acoustique, le cas échéant.

L'écran est de 10 mètres au format Cinémascope.



Modèle de pantographe

Solution 2 : création d'une salle dédiée salle *Pronost*

Cette salle *Pronost* présente l'avantage d'être déjà opaque avec un grand volume parallélépipédique dont la surface est adaptée aux besoins d'une salle de cinéma. Elle peut être configurée pour 130 places (+ 4 UFR) avec un écran de 9 m.

Néanmoins, elle ne permettra plus de modularité des espaces, chaque salle sera fixée dans sa fonction et son volume.

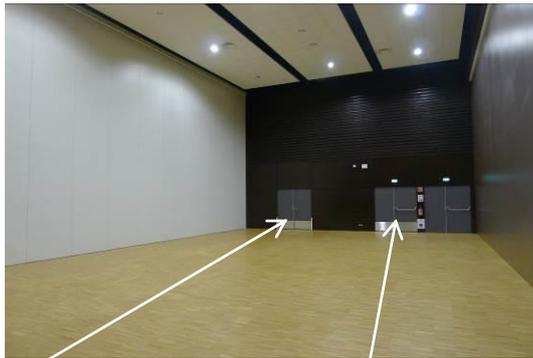
Un certain nombre de modifications sont nécessaires : cloisons isolantes et acoustiques, couloir de desserte, gradins fixes en bois (ou métal), couleur faux-plafond, portes à supprimer et recréer, création de cabine, tissus tendus, fauteuils, équipements de projection et chaîne sonore.

Les interventions seront celles-ci :

- mise en place de cloisons acoustiques type placostil avec ossatures et isolant laine de roche, parent plaques de plâtre,
- tissu tendu avec molleton,
- suppression portes sur local rangement 2 et cloisonnement,
- isolant par laine de roche derrière écran,

- fermeture cloison rangement 2,
- création de portes entre sas et rangement 2,
- modification porte sortie de secours,
- création plancher métal type caillebotis pour cabine, escalier d'accès,
- cloisons intermédiaires,
- dalles acoustiques (à vérifier) à changer ou à peindre (couleur sombre),
- accessibilité sensorielle (BIM, audio-description, sous-titrage),
- signalétique, adaptation luminance, éveil de vigilance.

Ces interventions ne sont pas neutres.



Portes supprimées et cloisonnement



Arrière salle avec position cabine



Arrière du bâtiment – locaux rangement

ACCESSIBILITE

En matière de cinéma, l'accessibilité est une question transversale, elle tient à la fois à l'accès au bâtiment mais aussi aux œuvres cinématographiques. En effet, la loi de 2005 fixe que les personnes en situation de handicap doivent bénéficier en toute autonomie de l'ensemble des prestations offertes au public en vue desquelles l'établissement a été créé.

Il s'agit donc d'assurer :

- la perception du bâtiment et la qualité des cheminements desservant le cinéma,
- la sécurité des parcours depuis le hall du cinéma jusqu'au fauteuil ou emplacement,
- l'accès aux éléments d'accueil et de services,
- des éléments d'information,
- l'accès à la projection des films.

Il faut viser une accessibilité pour tous, prenant en compte le vieillissement de la population et du public de cinéma. Dans ce domaine, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sensoriel est importante car elle touche un public élargi.

Outre les équipements permettant l'accès aux films (sous-titrage SME, audio-description), il faut traiter particulièrement plusieurs aspects :

- une signalétique afin d'assurer une meilleure orientation et repérage dans l'établissement et l'information sur l'accessibilité des films, qui participe de l'identité de l'établissement,
- le calibrage de la luminance, de la forte lumière du hall vers l'obscurité de la séance en salle, en traitant les ambiances tout en assurant la sécurité des parcours pour tous,
- la configuration et le positionnement du mobilier, en évitant d'interférer sur les cheminements pour les personnes handicapées visuelles,
- la qualité acoustique des espaces d'accueil pour faciliter la communication avec le public.

TRAVAUX ET PREMIERE EVALUATION

Il est difficile à ce stade de chiffrer précisément le coût d'aménagement d'une activité cinématographique au sein du centre *Armorica*.

Il est utile de se reporter au document "*Coûts prévisionnels des projets de création ou de restructuration de salles de cinéma*"¹ que nous étudions annuellement pour le CNC.

L'échantillon des projets ayant obtenu une aide sélective en 2013 et 2014 laisse apparaître les indices suivants pour les opérations de restructurations (coûts HT, hors équipement numérique, hors honoraires) :

- Création : 4.400 à 5.500 €/fauteuil – 1.300 à 1.800€/m²
- Réhabilitation : 2.000 à 2.700 €/fauteuil – 1.100 à 1.500 €/m²
- Rénovation : 1.000 à 1.200 €/fauteuil – 600 à 700 €/m²

Les indices du coût de construction sont restés stables en 2015.

Par rapport à ma première estimation, j'ai réétudié les interventions à la baisse, en faisant un métré précis et en optimisant certaines modifications.

Indépendamment de l'application des ratios, notre expérience dans les projets de salles de cinéma nous conduit à penser que les niveaux d'investissements TDC (toutes dépenses confondues HT avec équipement de projection et son) seraient de cet ordre :

Option 1 : 106 k€ HT (compris forfait charpente à vérifier)

Option 2 : 210 à 265 k€ HT (non compris honoraires de maîtrise d'œuvre)

Ces coûts en première analyse (non compris : taxes, honoraires, frais divers) seraient réalistes. Les incidences sur l'existant posent le risque d'accroissement du coût de l'opération.

Vous trouverez ci-joint une simulation graphique des options possibles sans interprétation opérationnelle.

En conclusion, il apparaît que les deux options sont fondamentalement différentes.

Le bâtiment a été conçu dans une exigence de polyvalence avec des dispositifs techniques permettant une modulation des capacités et des espaces. La question de la projection cinématographique n'a pas été intégrée, il n'existe pas de régie isolée, les pupitres étant positionnés en régie volante dans la salle.

¹ Le document complet « Coûts prévisionnels des projets de création ou restructuration de salles de cinéma » est disponible sur demande de nos adhérents et collaborations techniques.

	Avantages	Inconvénients
OPTION 1 : Modulable	Maintien structures Aspect modulable Coût réduit	Coût de maintenance Coexistence autres activités Polyvalence
OPTION 2 : Dédiée	Salle spécialisée Acoustique adaptée Nombre de séances	Coût plus important Modularité impossible Capacité limitée

C'est donc la question de la cabine qui est fondamentale, avec la recherche de gaine d'extraction et de climatisation, les projecteurs numériques – comme tout équipement informatique – étant sensibles à la chaleur. Les plus petits projecteurs sont configurés afin de limiter ces contraintes climatiques, à l'image de ceux utilisés par les circuits itinérants, mais ils sont généralement bridés dans leurs possibilités techniques (taille d'écran, 3D, évolution 4K). Il faut également prendre en compte le poids des projecteurs qui peut varier suivant les modèles entre 50 et 120 kg.

La première option respecte la structure du bâtiment en permettant d'utiliser les cloisons amovibles. Elle est donc respectueuse de l'existant et de la logique qui a prévalu pour sa conception avec des configurations pouvant varier de 290 à 2.300 personnes.

Elle nécessite de s'accrocher à la charpente existante par un système de pantographe articulé pour les interventions techniques, ou pour éviter une gêne visuelle lorsque les trois espaces sont fusionnés. Il faut donc vérifier que ponctuellement il soit possible d'accrocher une charge d'au moins 60 kg (à 100 kg) à la charpente existante, c'est vraisemblablement possible à l'image du pont lumière mais il est peut-être nécessaire de répartir cette charge sur une plus grande longueur par une poutre. Les mouvements du pantographe nécessitent une maintenance plus importante du matériel qu'avec une cabine fixe. Le projecteur doit être « encapsulé » dans un caisson isolé.

C'est une solution peu onéreuse et limitée dans ses interventions, elle ne bouleverse pas l'existant et maintient la polyvalence.

Mais cette polyvalence est de plus en plus soumise aux contraintes de diffusion, ce qui génère souvent des insatisfactions : il est difficile de constituer des lieux performants pour tous les usages. Aujourd'hui, les lieux sont de plus en plus techniques et les évolutions du fonctionnement (avec les exigences de distribution : nombre de séances, etc.) nécessitent un certain niveau d'activité. Aussi, la polyvalence peut être un frein au fonctionnement d'un cinéma attractif.

L'étude d'un espace dédié au cinéma est donc justifiée. La salle *Pronost* est la plus adaptée, elle est déjà opaque et située entre la salle vitrée *Le Guellec* propre à recevoir des réunions ou des banquets et la salle de spectacle. Si le volume est adapté, il nécessite cependant des interventions importantes puisqu'il a été conçu en fonction de la polyvalence et la fusion des espaces, notamment en termes d'issues de secours.

Certains espaces deviendront inutiles (logement des cloisons mobiles, accès au rangement), ou inopportuns (portes de secours) afin d'avoir un écran qui ne soit pas trop haut pour offrir au public une bonne immersion dans l'image.

Les cloisons ne seront plus mobiles, les espaces seront figés et il y aura lieu de recréer une « boîte » acoustique disposant des performances d'une salle de cinéma contemporaine. Une cabine sera créée avec un escalier implanté dans l'ancien repliement des cloisons mobiles. Les baies inutiles seront obturées et de nouvelles menuiseries (ou adaptations des existants) seront nécessaires.

Le coût de cette solution est évidemment plus important, il s'agit de la création d'un cinéma à l'intérieur d'un espace nouvellement créé, où des dispositions récemment livrées devront être modifiées et restructurées, ce qui est évidemment un choix complexe, d'autant que le maître d'œuvre devra être interrogé au regard de son droit d'auteur.

Par ailleurs, outre les exigences des distributeurs de films, la diffusion des spectacles ont également des exigences d'exploitation et de capacité. La salle *Le Guellec* ne pourra être trop réduite en largeur pour des raisons de proportion. Par ailleurs le faux-plafond a été calepiné en fonctionnement des usages définis par le programme, avec des passages de gaines et de lignes d'éclairage définis. Le positionnement des cloisonnements n'est pas aussi malléable que l'on peut l'imaginer.

En conclusion, il me semble opportun d'intervenir pour la création d'une activité cinématographique à Plouguerneau, c'est un bel enjeu d'aménagement du territoire. Le cinéma pourrait être la programmation la plus régulière au sein de l'*Armorica* et lui donner un poids dans son territoire. La question de la polyvalence (qui a conditionné sa conception) ou d'une salle dédiée est non seulement financière, technique, mais aussi un choix de programmation entre les différentes activités accueillies, c'est donc une décision éminemment politique. Peut-être un projet en deux temps est-il envisageable à ce stade ?

Espérant avoir répondu à votre demande, et restant à votre disposition pour toute question, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.



Christian LANDAIS,
Architecte-conseil, Responsable du
département Etudes & Conseils.

P.J.

